



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20241218-V_DEL_241218_21-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **18 décembre 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	30	4	9

Date de convocation le **12 décembre 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Fatma **FARTAS**

V_DEL_241218_21

Affectation de résultat suite à la dissolution du SRDC

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Mustapha **USTA**, Richard **MARION**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nadia **LAKEHAL** donne pouvoir à Monique **MARTINEZ**, Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Philippe **MOINE**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Pierre **DUSSURGEY**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOUM**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin était associée à l'EPARI (établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information) et au SRDC (Syndicat Rhodanien de développement du câble). Ces deux syndicats ont été dissous en date du 24 juin 2024.

L'arrêté de dissolution de l'EPARI prévoit en son article 2 que le résultat de la section de fonctionnement, report des excédents cumulés des exercices précédents compris, sera réparti entre ses membres selon les proportions suivantes (telles que mentionnées dans le protocole d'accord) :

- SRDC: 33,33 % ;
- SDMIS : 33,33 % ;
- Département du Rhône : 20,67 % ;
- Métropole de Lyon : 12,67 %.

L'article 5 de ce même protocole prévoit qu'en cas de dissolution du SRDC, la part revenant au SRDC sera répartie et versée à ses membres adhérents selon la liste et le prorata visé en annexe du protocole.

Le SRDC compte 152 collectivités et établissements publics membres, dont la ville de Vaulx-en-Velin.

Aussi, le Service de Gestion Comptable de Bron a reçu la somme de 3 903,08€ pour la ville de Vaulx-en-Velin qu'il convient de constater aux résultats de 2023.

Les résultats 2023 en prenant en compte la somme comptabilisée au compte 110 suite à la dissolution du SRDC s'établissent comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	80 508 765,95 €
Recettes (b)	90 907 670,23 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	10 398 904,28 €
Somme reçue suite à la dissolution du SRDC	3 903,08 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	3 000 000,00 €
Résultat de clôture 2023 (e=c+d)	13 402 807,36 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	12 802 068,71 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	10 395 742,85 €
	Recettes totales (c=a+b)	23 197 811,56 €
Dépenses	Dépenses N (d)	23 483 358,20 €

	Déficit N-1 investissement (e)	3 615 102,15 €
	Dépenses totales (f=d+e)	27 098 460,35 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-3 900 648,79 €
Restes à réaliser	Recettes	4 375 761,74 €
	Dépenses	9 371 885,84 €
	Solde (h)	-4 996 124,10 €
Besoin de financement de l'investissement 2023 (i=g+h)		-8 896 772,89 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2023	
Excédent de fonctionnement	13 402 807,36 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	- 8 896 772,89 €
Solde global de clôture	4 506 034,47 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Affectation sur 2024	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	- 3 900 648,79 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	9 898 904,28 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) dont reprise somme du SRDC	3 503 903,08 €

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Affectation sur 2024	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	- 3 900 648,79 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	9 898 904,28 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 069-216902569-20241218-V_DEL_241218_21-DE

Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) suite à la précédente délibération	3 500 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté additionnel à la suite de la dissolution SRDC	3 903,08 €
Soit au total R002 excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	3 503 903,08 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Affectation sur 2024	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	- 3 900 648,79 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	9 898 904,28 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) suite à la précédente délibération	3 500 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté additionnel à la suite de la dissolution SRDC	3 903,08 €
Soit au total R002 excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	3 503 903,08 €

Suffrages exprimés	34	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , Mustapha USTA , Richard MARION , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2024.



La secrétaire de séance

Fatma FARTAS

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 069-216902569-20241218-V_DEL_241218_21-DE